



**MAIRIE DE
TESSON**
2, Place Monconseil
17460 TESSON



COMPTE-RENDU DU 23 MARS 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13 ou 14
Votants : 14 ou 15

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois mars à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire et sous la présidence de M. Gérard BOUTON, Conseiller municipal délégué aux finances, le Maire, Laurent MORICHON s'étant retiré lors du vote des Comptes Administratifs.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2021

PRÉSENTS :

M. Alain GENEUVRE, M. Gérard BOUTON, M. Mathieu FAVRIAU, Mme Isabelle JOGUET, M. Jacques DUBOIS, Mme Catherine FLANDRE, M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis BRANGER, Mme Elise BRÉMONT, Mme Anne-Marie MARTIN, M. David BAUDRY, Mme Sabrina MENAND BOUNNE, Mme Isabelle MONNET.

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mme Frédérique TRASSARD donne pouvoir à M. Gérard BOUTON

ABSENT : NÉANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur CORNU, Receveur Municipal**
- 2.- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 Budget Commune**
- 3.- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 Budget Boulangerie**
- 4.- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 Budget Multiservices**
- 5.- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 Budget Lotissement Les Châtaigniers**
- 6.- Affectation du Résultat de l'exercice 2020 Budget Commune**

- 7.- Affectation du Résultat de l'exercice 2020 Budget Boulangerie
- 8.- Affectation du Résultat de l'exercice 2020 Budget Multiservices
- 9.- Affectation du Résultat de l'exercice 2020 Budget Lotissement Les Châtaigniers
- ~~10.- Demande de subvention au département pour travaux logement Rue Jules Ferry~~
- 11.- Adhésion au service remplacement du CDG de la Fonction Publique Territoriale
- 12.- Avis sur plan pluriannuel de gestion SYMBAS
- 13.- Délégation du droit de préemption à l'EPFNA pour l'achat du 11 Avenue de l'Estuaire
- 14.- Création d'un poste d'adjoint principal de 1ère classe à l'ancienneté pour Madame Fabienne JULLIEN et suppression de son poste actuel
- 15.- Réduction du montant du 1^{er} loyer du kinésithérapeute Monsieur MICHAUD, en raison des travaux non terminés au Pôle Médical

1.- Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur CORNU, Receveur Municipal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les Budgets annexes de l'Exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les Budgets Annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE

que le **Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2020** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

2.- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait pré-

senter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2020 :
lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2020	620 396,14 €	737 320,29 €	116 924,15 €
	Résultats antérieurs (2019) reportés ligne 002 du B.P.2020		524 922,47 €	524 922,47 €
	Résultat affecter	620 396,14 €	1 262 242,76 €	641 846,62 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2020	354 522,28 €	616 949,39 €	262 427,11 €
	Solde antérieur (2019) reporté ligne 001 du B.P. 2020		62 170,33 €	62 170,33 €
	Solde global d'exécution	354 522,28 €	679 119,72 €	324 597,44 €
Restes à réaliser au 31 Décembre 2020	Investissement	298 661,00 €	21 000,00 €	-277 661,00 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		1 273 579,42 €	1 962 362,48 €	688 783,06 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 298 661,00 € et en recettes d'investissement 21 000,00 € (Etats joints à la présente délibération),

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 Budget Boulangerie

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2020 :

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 BOULANGERIE

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2020	0,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
	Résultats antérieurs (2019) reportés ligne 002 du B.P.2020		25 648,00 €	25 648,00 €
	Résultat affecter	0,00 €	34 048,00 €	34 048,00 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur (2019) reporté ligne 001 du B.P. 2020		13 842,54 €	13 842,54 €
	Solde global d'exécution	0,00 €	13 842,54 €	13 842,54 €

Restes à réaliser au 31 Décembre 2020	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		0,00 €	47 890,54 €	47 890,54 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 0,00 € et en recettes d'investissement 0,00 € (Etats joints à la présente délibération),

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 Budget Multiservices

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2020 :

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 MULTISERVICES

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2020	2 576,00 €	9 826,30 €	7 250,30 €
	Résultats antérieurs (2019) reportés ligne 002 du B.P.2020		23 811,48 €	23 811,48 €
	Résultat affecter	2 576,00 €	33 637,78 €	31 061,78 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur (2019) reporté ligne 001 du B.P. 2020		493,20 €	493,20 €
	Solde global d'exécution	0,00 €	493,20 €	493,20 €
Restes à réaliser au 31 Décembre 2020	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		2 576,00 €	34130,98 €	31 554,98 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 0,00 € et en recettes d'investissement 0,00 € (Etats joints à la présente délibération),

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020 Budget Lotissement Les Châtaigniers

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait pré-

senter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2020 :

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 LES CHÂTAIGNIERS

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2020	105 731,33 €	105 731,33 €	0,00 €
	Résultats antérieurs (2019) reportés ligne 002 du B.P.2020		0,00 €	0,00 €
	Résultat affecter	105 731,33 €	105 731,33 €	0,00 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2020	105 731,33 €	116 824,00 €	11 092,67 €
	Solde antérieur (2019) reporté ligne 001 du B.P. 2020		0,00 €	0,00 €
	Solde global d'exécution	105 731,33 €	116 824,00 €	11 092,67 €
Restes à réaliser au 31 Décembre 2020	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		211462,93 €	222 555,33 €	11 092,67 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 0,00 € et en recettes d'investissement 0,00 €,

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6.- Affectation du Résultat de l'exercice 2020 Budget Commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement,

d'un montant de : 641 846,62 €
décomposé comme suit :
- Résultat Exercice Antérieur : 524 922,47 €
- Résultat 2020 : 116 924,15 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

* un solde global d'exécution s'élevant à : 324 597,44 €
décomposé comme suit :
- Résultat Exercice Antérieur : 62 170,33 €
- Résultat 2020 : 262 427,11 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2020 : État joint à la présente délibération
en dépenses d'investissement : 298 661,00 €
en recettes d'investissement : 21 000,00 €

L'ensemble entraînant un excédent de financement de 46 936,44 €

Considérant que le Budget de l'Exercice 2020 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de **426 651,40 €**,

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2021 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	0,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) ,	641 846,62 €

7.- Affectation du Résultat de l'exercice 2020 Budget Boulangerie

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement,

d'un montant de :	34 048,00 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	25 648,00 €
- Résultat 2020 :	8 400,00 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

* un solde global d'exécution s'élevant à :	13 842,54 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	13 842,54 €
- Résultat 2020 :	0,00 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2020 : État joint à la présente délibération	
en dépenses d'investissement :	0,00 €
en recettes d'investissement :	0,00 €

L'ensemble n'entraînant pas un besoin de financement.

Considérant que le Budget de l'Exercice 2020 ne comportait pas, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021)

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2021 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	0,00 €
---	--------

- Report en section de fonctionnement
(ligne 002 en recettes) , 34 048,00 €

8.- Affectation du Résultat de l'exercice 2020 Budget Multiservices

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement,

d'un montant de :	31 061,78 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	23 811,48 €
- Résultat 2020 :	7 250,30 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

* un solde global d'exécution s'élevant à :	493,20 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	493,20 €
- Résultat 2020 :	0,00 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2020 : État joint à la présente délibération	
en dépenses d'investissement :	0,00 €
en recettes d'investissement :	0,00 €

L'ensemble n'entraînant pas un besoin de financement.

Considérant que le Budget de l'Exercice 2020 ne comportait pas, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021)

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2021 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	0,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) ,	31 061,78 €

9.- Affectation du Résultat de l'exercice 2020 Budget Lotissement Les Châtaigniers

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement, d'un montant de :

décomposé comme suit :	0,00 €
- Résultat Exercice Antérieur :	0,00 €
- Résultat 2020 :	0,00 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

* un solde global d'exécution s'élevant à :	11 092,67 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	0,00 €

- Résultat 2020 : 11 092,67 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2020 : État joint à la présente délibération
en dépenses d'investissement : 0,00 €
en recettes d'investissement : 0,00 €

L'ensemble n'entraînant pas un besoin de financement.

Considérant que le Budget de l'Exercice 2020 ne comportait pas, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021)

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2021 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	0,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) ,	0,00 €

~~10.- Demande de subvention au département pour travaux logement Rue Jules Ferry~~

Initialement prévue à l'ordre du jour, cette délibération est finalement reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

11.- Adhésion au service remplacement du CDG de la Fonction Publique Territoriale

Le Maire

explique la nécessité d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

12.- Avis sur plan pluriannuel de gestion SYMBAS

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

M. FAVRIAU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général pour le Programme Pluriannuel de Gestion du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) a été ouverte du 15 février au 19 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au Plan Pluriannuel de Gestion du SYMBAS.

13.- Délégation du droit de préemption à l'EPFNA pour l'achat du 11 Avenue de l'Estuaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la convention signée avec l'établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine il y a lieu de lui déléguer le droit de préemption pour l'achat de l'immeuble Ferchaud au 11, Avenue de l'Estuaire.

Après échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déléguer le droit de préemption de la commune à l'EPFNA pour l'achat précis sus-mentionné.

14.- Création d'un poste d'adjoint principal de 1ère classe à l'ancienneté pour Madame Fabienne JULLIEN et suppression de son poste actuel

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour

permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant l'avancement de grade de Madame Fabienne JULLIEN,

il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 25h par semaine et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ème classe à temps complet à raison de 25/35^{èmes}
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2021 comme il suit

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nb.	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Service Technique Adjoint Technique Adjoint Technique principal de 2ème classe	1 1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Administratif Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs – 25 h par semaine
Service Technique Adjoint Technique: – ménage	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 2 h / semaine

Adjoint technique principal de 2ème classe :		
– cantinière	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 26h30min/ semaine
Adjoint du Patrimoine	1	Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine– 23 h / semaine

15.- Réduction du montant du 1^{er} loyer du kinésithérapeute Monsieur MICHAUD, en raison des travaux non terminés au Pôle Médical

Monsieur le Maire explique qu'en raison des travaux non terminés au Pôle Santé, une réduction de moitié du premier loyer de Monsieur MICHAUD pourrait lui être accordée.

Le loyer de Monsieur MICHAUD s'élevant à 760,00€ TTC par mois, son premier loyer serait de 380,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**

DÉCIDE à l'unanimité

d'accorder une réduction de 380,00€ à Monsieur MICHAUD pour son 1^{er} loyer du mois de mars 2021.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.